



L'APSM-PharBal en bref

L'Association des Personnels de Signalisation Maritime, dite **APSM** ou **APSM-PharBal**, fondée en septembre 1977 et réorientée en janvier 2012, a "pour but de promouvoir les activités de mémoire, de réflexion, d'étude et de communication de ses membres en matière de signalisation et de sécurité de la navigation maritimes et fluviales, de développer entre eux un réseau relationnel convivial et, d'une façon générale, de défendre leurs intérêts intellectuels et sociaux."

Forte de quatre-vingt-dix membres (au 31/12/2018), passionnés par la sécurité maritime, aux profils professionnels variés, notre association peut se prévaloir de quelques initiatives réussies, régulièrement soutenues par le comité d'histoire du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), le Céréma, l'Armement des Phares et Balises (APB) et le Groupement des Industries de Construction et Activités Navales (Gican). Ce fut notamment le cas en matière d'organisation de trois séminaires et de publications d'actes visant à consolider les débats.

Elle a aussi bénéficié, de l'engagement à ses cotés de personnalités de premier plan en matière technologique ou maritime qui ont accepté d'être membre d'honneur : Louis Le PENSEC (ancien ministre de la mer) et les regrettés Louis RIBADEAU-DUMAS (ancien général 4 étoiles responsable du chiffre français, conseiller de Jean PRUNIERAS), Jean CHAPON (ancien directeur des ports maritimes et des voies navigables puis Secrétaire général de la Marine Marchande) - [Pour ne retenir de leurs curriculum vitae que les activités directement liées à la mer].

Notre ambition est d'entretenir un réseau convivial capable de préserver **le patrimoine immatériel lié à la sécurité maritime** en général et à la signalisation maritime en particulier, une façon pour nous d'entretenir l'esprit et la culture de l'innovation qui a fait la réputation, en France et à l'étranger, du service des phares et balises dans de nombreux domaines. Au-delà de la signalisation maritime : radiocommunications de sécurité en mer et sur route, systèmes de radiolocalisation et de radionavigation, engins de protection et de lutte contre la pollution en mer, exploitation des énergies renouvelables, mouvement des navires (squat, tenue de route, modèles et simulation, aides à la conduite...), sans omettre la conception moderne des Services trafic maritimes portuaires et des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage français (CROSS).

Devenir membre de l'APSM (16 €/an ou 24 €/an pour un couple), c'est rejoindre un réseau pour :

- recevoir nos publications périodiques de lien social (3/an) et d'actualité (bimestriel),
- entrer en contact avec nos membres et éventuellement profiter de leur expérience,
- disposer d'un canal de diffusion d'informations sur vos propres réalisations,
- participer à nos animations régionales, voire contribuer à leur organisation,
- peser sur le choix de thèmes d'intérêt et contribuer à nos travaux, de mémoire, d'étude et de réflexion,
- aider à l'exploitation d'archives locales ou régionales et susciter des témoignages,

Procédure d'adhésion

(Sous réserve de modification par décision du bureau ou du fait de l'assemblée générale)

1 – Le/la candidat(e) envoie sa demande d'adhésion renseignée (cf. au verso), au besoin en l'assortissant d'un CV (recommandé), adressée à « APSM-PharBal, 10 rue du Cap- 94000 CRÉTEIL », par courrier dûment affranchi, incluant sa photo et son chèque de cotisation.

2 – Le bureau APSM décide souverainement de la recevabilité de la demande dans un délai maximum d'un mois à compter de sa réception.

3 – Si la décision est positive, le bureau APSM encaisse le chèque, prononce l'admission du nouveau membre et l'ajoute au fichier des membres ; il lui communique l'ensemble des éléments utiles à son intégration (période de validité, mot de passe d'accès à la partie du site internet réservée aux membres, statuts et règlement intérieur ...). Il met à jour le site internet et informe l'ensemble des adhérents de l'entrée du nouveau membre dont il fait, à cette occasion, une brève présentation de l'expérience professionnelle basée sur les renseignements fournis (fiche d'inscription et CV joint).

Si la décision de recevabilité est négative, le bureau APSM en informe le/la candidat(e) et lui retourne son chèque annulé.

4 – Le règlement intérieur prévoit (article 4 - Cotisations -, se référant à l'article 4 des statuts) que « dans le cas d'une adhésion nouvelle (individuelle ou couple) intervenant après le 1er octobre de l'année N, la cotisation est exigible au tarif de l'exercice suivant et couvre la période s'étendant jusqu'à la fin de l'année N+1 ».

PHOTO	<p>Demande d'adhésion à l'APSM dite aussi APSM-PharBal</p> <p>Candidature à envoyer, complétée à : APSM –PharBal 10 rue du Cap 94000 CRÉTEIL</p> <p><i>APSM_Fiche_Inscription_2019_2.doc----</i></p> <p><i>La loi 78.17 du 6.1.78 relative aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle garantit le droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. <u>Aucune de ces données n'est communiquée à des tiers.</u></i></p>
-------	--

Date de la demande : _____

Informations sur le / la candidat(e) :

Nom : _____ Prénoms : _____ Année de naissance : _____
Mél. : _____ Tél. (GSM) : _____
Adresse personnelle – N° et Rue : _____
Code Postal : _____ Ville : _____ Tél. (fixe) : _____

Parcours professionnel :

Domaines d'activité professionnelle : _____

Expérience professionnelle en sécurité de la navigation (histoire, projets, activité...) :

Le cas échéant, préciser les organismes ou ouvrages concernés

Organisme 1 : _____ Période du : _____ au : _____
Organisme 2 : _____ Période du : _____ au : _____
Organisme 3 : _____ Période du : _____ au : _____

Situation actuelle (*en activité, en retraite, autre...*) : _____

Passes-temps : _____

Intérêt et / ou talent du / de la candidat(e) pour les activités de l'APSM-PharBal :

Pour simple intérêt : laisser l'X, effacer l'A. Pour participation active : laisser l'A, effacer l'X.

- **X - A** - Vie de l'association et participation aux instances d'animation. **Talent :** _____
- **X - A** - Entretien du lien social entre les membres. **Talent :** _____
- **X - A** - Travail de mémoire. **Talent :** _____
- **X - A** - Activités thématiques et de loisirs. **Talent :** _____

Suggestion(s) éventuelle(s) pour le développement de l'association : _____

Engagements du / de la candidat(e) :

Je certifie l'exactitude des informations fournies et j'accepte que mes coordonnées soient intégrées dans le fichier informatisé de l'APSM.

Je fournis une photographie d'identité dont j'autorise la publication restreinte aux membres sur le site de l'APSM.

Au titre de la cotisation **2020**, je joins un chèque, rédigé à l'ordre d'« **APSM-PharBal** », d'un montant de¹ :

- 16 € correspondant au montant d'adhésion individuelle nouvelle souscrite avant le 1er octobre ,
- 8 € du supplément couple, souscrit avant le 1er octobre }, noter ci-après l'adhésion de rattachement
} M, Mme² :



Signature

¹ Cocher la case pertinente. Concernant les adhésions reçues après le 1er octobre 2019, le barème 2020

² Compléter par les nom et prénoms de l'adhérent conjoint